



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-165

Date : 2016-03-29

Spécification

Jupe longue bleue

Le présent document compte 17 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada
Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

JUPE LONGUE BLEUE

1. Définitions

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la jupe longue bleue. Les articles visés par la présente spécification, avec les numéros d'inventaire correspondants, sont les suivants :
- i. 6350 – Skirt, Long, Blue / Jupe longue bleue;
 - ii. 6351-100 – Skirt, Long, Blue, Special / Jupe longue bleue, taille spéciale.
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la jupe longue bleue.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

2. Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.
- 2.2 GRC, G.S. 1045-258, Tissu de laine fine, armure sergé.
- 2.3 CAN/ONGC 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester.
- 2.4 CAN/ONGC 4.2, méthodes ; 5.1-M90 (2013), 4.1-2008, 6-2013, 9.2-M90 (R2013), 18.3-97 (R2010), 22-2004, 23-M90 (R2013), 25.1-97 (R2013), 29.1-M89 et 30-M90.
- 2.5 Organisation internationale de normalisation, ISO 4915, « Types de points » et ISO 4916:1991, « Types de coutures ».
- 2.6 CAN/ONGC 86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles.

2.7 GRC, G.S. 1045-344, Tissu de laine fine, armure sergé, gris.

3. Exigences générales

3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente description d'achat doivent être exempts de défauts de matériaux ou de confection susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.

3.2 **Modèle** – La jupe longue bleue doit être entièrement doublée et comporter une fermeture à glissière invisible et une fente au dos. La jupe doit être confectionnée à l'aide des patrons de la GRC et elle doit être conforme au patron, aux dessins ci-joints et à l'échantillon visuel qui font partie de la présente spécification.

4. Exigences détaillées

4.1 Composants

4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être le tissu de laine fine à armure sergé, portant le numéro d'article de la GRC 9300-000 et il doit être acheté de la GRC.

4.1.2 **Doublure** – La doublure doit être faite à 100% acétate. Elle doit être de couleur gris et elle doit satisfaire aux exigences énoncées au tableau I, qui fait partie de la présente spécification. Le produit n° 1931, fabriqué par Monterey Textiles, respecte ces exigences.

4.1.3 **Fermeture à glissière** – La fermeture à glissière doit mesurer 8 po de longueur pour toutes les tailles. Elle doit être à extrémité fermée, de type invisible, et dotée d'une réunion, de deux arrêts supérieurs et d'un curseur à blocage automatique à tirette et corps en zinc moulé sous pression. Le ruban, fait de fil de polyester, doit être de couleur assortie à celle du tissu de base. YKK CHC-26 7/16 PTY seulement.

4.1.4 **Triplure – ceinture montée** – La triplure doit être tissée, en coton ou en mélange de coton, de couleur noire ou grise, et avoir une masse surfacique de 60 g/m² à 80 g/m². Elle doit être enduite d'une résine polyamide ou à base de polyamide selon

une concentration empêchant tout décollement après trois cycles de nettoyage à sec commercial.

Remarque : Il faut s'assurer que le rétrécissement de la triplure thermocollante, une fois collée sur le tissu de base, ne soit pas supérieur au rétrécissement prévu du tissu de base. Le thermocollage de la ceinture montée ne doit provoquer aucune migration de couleur ni aucune détérioration du tissu de base. Le thermocollage doit se faire en une seule opération. Le double thermocollage est inacceptable.

- 4.1.5 **Bouton – ceinture montée** – Le bouton doit comporter deux ou quatre trous, avoir 15 mm de diamètre et être fait de plastique de couleur noire ou bleu marine semblable à la couleur du tissu de base.
- 4.1.6 **Fil pour coutures et piqûres** – Le fil doit être à âme en polyester et guipé de polyester, 40 tex, classe B conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93. Il doit être de couleur assortie.
- 4.1.7 **Brides de suspension** – Les brides de suspension doivent être de style ruban, offertes sur le marché, de couleur noire ou bleu marine foncé assortie au tissu de base, et mesurer 0.5 cm à 1 cm de largeur, 18 à 20 cm de longueur hors-tout et 9 à 10 cm de longueur finie.
- 4.2 **Tailles et dimensions** – La jupe longue bleue conforme à la présente spécification doit être fournie dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux composants du patron décrits à l'annexe A qui fait partie de la présente spécification.
- 4.3 **Confection**
- 4.3.1 **Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être réalisées à l'aide du fil exigé et comporter au moins 3 et au plus 4 points par centimètre. Les piqûres doivent toutes être exécutées au point noué ou au point de chaînette noué. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière et des brides d'arrêt, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les bords qui doivent être cousus, retournés et piqués doivent être adéquatement préparés au préalable. Les coutures latérales et les coutures d'entrejambe doivent être exécutées selon le type de couture régulière n° 1.01.01 et le type de surfilage n° 6.01.01 (finition des bords) de la norme ISO 4916:1991.

- 4.3.2 **Corps** – La jupe doit être taillée dans le tissu conforme au paragr. 4.1.1 et doublée en tissu conforme au paragr. 4.1.2. Les composants en tissu de base doivent tous être taillés dans la même pièce de tissu et dans le sens de la chaîne.
- 4.3.3 **Devant – tissu de base** – Le devant doit comporter deux pinces d’ajustement non coupées à la taille, d’une longueur finie de 10.5 cm ± 5 mm, placées conformément au patron, aux dessins et à l’échantillon visuel. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du devant de la jupe.
- 4.3.4 **Dos – tissu de base** – Le dos doit comporter deux pinces d’ajustement non coupées à la taille, d’une longueur finie de 12 cm ± 5 mm, placées conformément au patron, aux dessins et à l’échantillon visuel. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du dos de la jupe. Une fermeture à glissière invisible conforme au paragr. 4.1.3, d’une longueur finie de 16.5 à 18 cm, doit être cousue dans l’ouverture au haut de la couture au centre du dos. Il faut s’assurer que la fermeture à glissière, une fois posée, repose à plat sans faire de pli. Le dos doit comporter, au centre, à 40 cm ∇ 1 cm du bas de la ceinture montée, un pli fente (pli d’aisance ouvert), conformément au patron. Le pli fente (pli d’aisance) doit se fermer du côté gauche sur le côté droit et doit être renforcé à l’ouverture afin d’éviter toute déchirure du pli.
- 4.3.5 **Doublure du devant** – La doublure du devant doit comporter deux pinces d’ajustement cousues situées au même endroit que sur le tissu de base. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du devant de la jupe.
- 4.3.6 **Doublure du dos** – La doublure du dos doit comporter deux pinces d’ajustement cousues situées au même endroit que sur le tissu de base. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du dos de la jupe. La doublure au centre du dos doit être cousue sur chaque côté de la fermeture à glissière. La doublure au niveau du pli fente (pli d’aisance) doit être fixée sur chaque côté de l’ouverture du pli. Il faut s’assurer de bien répartir l’aisance au niveau de la couture du dos au moment de fixer la doublure à la jupe afin d’éviter tout grignage au niveau du tissu de base sur le dessus de la jupe.
- 4.3.7 **Assemblage – coutures latérales** – Les coutures latérales de la doublure et du tissu de base doivent être cousues ensemble, en laissant une réserve de couture de 2.5 cm ± 5 mm, surfilées et pressées en position ouverte.

- 4.3.8 **Ceinture montée** – La ceinture montée doit être confectionnée à partir d’une pièce de tissu de base, dotée d’une triplure conforme au paragr. 4.1.4 et repliée sur le bord supérieur de façon à obtenir une ceinture montée uniforme de 3 cm ± 3 mm de largeur. Les extrémités de la ceinture montée doivent être cousues selon les formes requises. La ceinture montée doit être fixée à la jupe et à la doublure, en plaçant le bord formé du côté gauche au dos et la patte intérieure du côté droit. Des brides de suspension conformes au paragr. 4.1.7 doivent être solidement cousues au niveau des coutures latérales à l’intérieur de la ceinture montée. Le bord intérieur de la ceinture montée doit être surfilé et reposer à plat sur l’intérieur de la jupe. Les bords de la ceinture montée doivent être surpiqués à 1.5 mm du bord. Un bouton conforme au paragr. 4.1.5 doit être cousu du côté droit de la ceinture montée, et une boutonnière correspondante doit être exécutée du côté gauche.
- 4.3.9 **Ourlet** – L’ourlet du tissu de base et de la doublure doit être surfilé selon le type de surfilage n° 6.01.01 (finition des bords) de la norme ISO 4916:1991 avec le fil assorti conforme au paragr. 4.1.6 et laissé non fini.
- 4.3.10 **Pressage** – La jupe doit être bien pressée conformément aux bonnes pratiques commerciales et à la satisfaction de la GRC.
- 4.3.11 **Étiquette de marquage et d’instructions de nettoyage et étiquette d’identification** – Chaque jupe doit comporter une étiquette durable, fixée au bas de la ceinture montée, à l’intérieur, à gauche du centre du dos. L’étiquette doit mesurer 5 cm x 4 cm maximum. L’étiquette doit comprendre les renseignements ci-dessous, inscrits dans une police de caractères minimale de taille 8 à l’aide d’encres permanentes de couleur contrastante d’une durée de vie égale à celle du vêtement. L’étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français.
1. Nom de l’article en anglais, comme il est indiqué au paragr. 1.1.
 2. Nom de l’article en français, comme il est indiqué au paragr. 1.1.
 3. Numéro d’article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 6350 000).
 4. Taille de l’article et stature, indiquées conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. 30 (12)).
 5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2001/11).
 6. Fabricant (nom ou numéro de l’entreprise).
 7. Renseignements indiqués ci-dessous.

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7	DRY CLEAN ONLY.	NETTOYAGE À SEC SEULEMENT.
	Steam iron – medium	Repassage à vapeur – à température moyenne

5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 5.1 **Responsabilités des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai indépendantes nord-américaines certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025, dans le domaine des essais textiles. Remarque : L'entreprise Groupe CTT Inc., du Québec, est réputée satisfaire à cette exigence.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. **Définitions des termes de l'échelle des mesures et références des emplacements**

Se reporter à l'échelle des mesures et au dessin n° 1.

- 6.1 **Circonférence à la taille** – Lorsque la ceinture montée est fermée, distance mesurée sur toute la circonférence de la taille, du centre dos au centre dos, au centre de la ceinture montée. (A).
- 6.2 **Circonférence au fond** – Lorsque la jupe repose à plat, distance mesurée sous la ceinture montée, à l'emplacement indiqué sur le dessin, d'un côté à l'autre de la jupe, et multipliée par deux. (B).
- 6.3 **Circonférence à l'ourlet** – Lorsque la jupe repose à plat, distance mesurée, d'un côté à l'autre de la jupe au bas avec le pli fermé, et multipliée par deux. (C).
- 6.4 **Longueur du dos** – Distance mesurée le long de la couture du dos, du bas de la ceinture montée à l'ourlet. (D).

TABLEAU DES MESURES – JUPE LONGUE BLEUE

TAILLE	MENSURATIONS		MESURES DU VÊTEMENT FINI			
	TAILLE	FOND (16.5 cm du centre du devant à partir de la taille naturelle)	TOUR DE TAILLE	FOND (16.5 cm du centre du devant à partir de la taille naturelle)	CIRCONFÉRENCE À L'OURLET (pli fermé)	LONGUEUR DU DOS (Bas de la ceinture montée au bas non fini)
24 (6)	61	85.5	62	88.75	94.25	126
26 (8)	66	90.5	67	93.75	99.25	126
28 (10)	71	95.5	72	99	104.25	126
30 (12)	76	100.5	77	104	109.5	126
32 (14)	81	105.5	82.25	109	114.5	126
34 (16)	86	110.5	87.25	114.25	119.75	126
36 (18)	91	115.5	92.5	119.25	124.75	126
38 (20)	96.5	120.5	97.75	124.25	129.75	126
40 (22)	101.5	126	102.75	129.5	135	126
42 (24)	106.5	131	108	134.5	140	126
44 (26)	112	136	113.25	139.5	145	126
46 (28)	117	141	118.5	144.75	150.25	126
48 (30)	122	146	123.5	149.75	155.25	126
TOLÉRANCE ±			1.5 cm	1.5 cm	2 cm	2 cm
PRISE DES MESURES			A	B	C	D

REMARQUE : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

TABLEAU I – Doublure

		EXIGENCE	CAN/ONGC-4.2
1	Couleur	Assortie à la couleur du tissu de base (aucune exigence pour que la couleur soit identique)	
2	Teneur en fibres	100 % acétate	• méthode 5.1-M90 (R2013)
3	Armure	Sergé 2/1, torsion Z	
4	Masse surfacique	110 ± 8 g/m ² (102 à 118)	• méthode 5.1-M90 (R2013)
5	Largeur	140 cm (min.)	• méthode 4.1-2008
6	Fils par 10 cm	Chaîne 560 (min.) Trame 220 (min.)	• méthode 6-2013
7	Changement dimensionnel au mouillage	Chaîne 2 % (max.) Trame 2 % (max.)	• méthode 25.1-97 (R2013)
8	Changement dimensionnel au nettoyage à sec (3 cycles)	Chaîne 2 % (max.) Trame 2 % (max.)	• méthode 30-M90
9	Résistance à la rupture	Chaîne 350 Newtons (min.) Trame 150 Newtons (min.)	• méthode 9.2-M90 (R2013)
10	Solidité de la couleur à la lumière	AATCC L3 ou plus	• méthode 18.3-97 (R2010)
11	Solidité de la couleur au frottement	Échelle de gris 4 (min.) Sec Échelle de gris 3 (min.) Mouillé	• méthode 22-2004
12	Solidité de la couleur à la sueur	Échelle de gris 4 (min.) Changement de couleur Échelle de gris 3 (min.) Tachage (acidité et alcalinité)	• méthode 23-M90 (R2013)
13	Solidité de la couleur au nettoyage à sec	Échelle de gris 4 (min.) Changement de couleur Échelle de gris 4 (min.) Tachage	• méthode 29-M89

ANNEXE A

Identificateur de modèle réglementaire

Patron n° : G.S. 1045-165
 Titres : Jupe longue bleue

Patrons de papier – Les patrons de papier sont disponibles auprès de la Programme Uniformes et équipement de la GRC, Ottawa (Ontario), sous le numéro G.S. 1045-165 jupe longue bleue. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’adjudication. L’ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l’attribution du marché.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les repères de perçage et les gabarits de mise en place. Les entrepreneurs peuvent apporter les changements requis en fonction de leur procédé de fabrication. Toutefois, le modèle et la qualité ne doivent pas être modifiés.

Toutes les pièces en tissu de base doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat.

Pièces du patron : 7 composants.

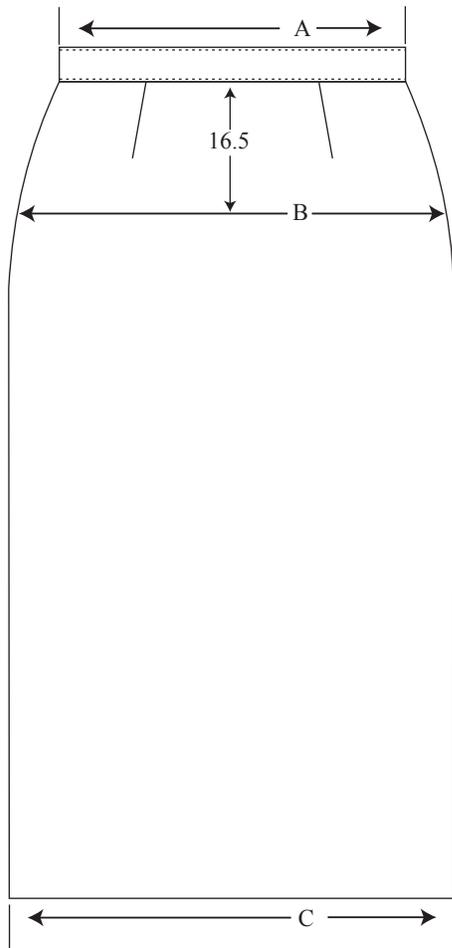
<u>Légende:</u>	
Tissu de base	= Para. 4.1.1
Tissu doublure	= Para. 4.1.2
Coupe 1 simple	= Coupe 1
Coupe 1 paire (EVH)	= Coupe 2 = Endroit vers le haut

Composants du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
1 de 7	Devant	1 simple EVH	Tissu de base
2 de 7	Dos	1 paire	Tissu de base
3 de 7	Ceinture montée	1 simple EVH	Tissu de base
4 de 7	Triplure de ceinture montée	1 simple EVH	Triplure
5 de 7	Doublure du devant	1 simple EVH	Doublure

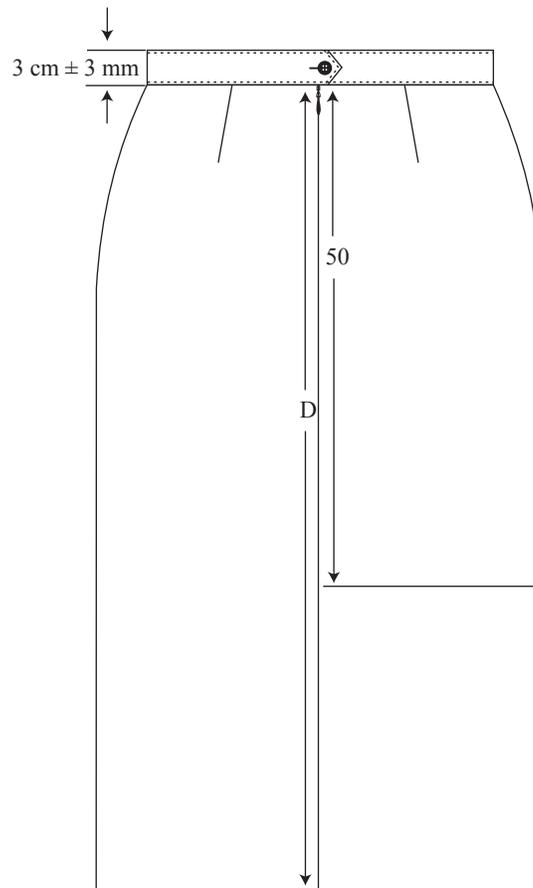
Composants du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
6 de 7	Doublure du dos – gauche	1 simple EVH	Doublure
7 de 7	Doublure du dos – droit	1 simple EVH	Doublure

PRISE DES MESURES

Dessin n° 1



Vue de devant extérieur



Vue de dos extérieur

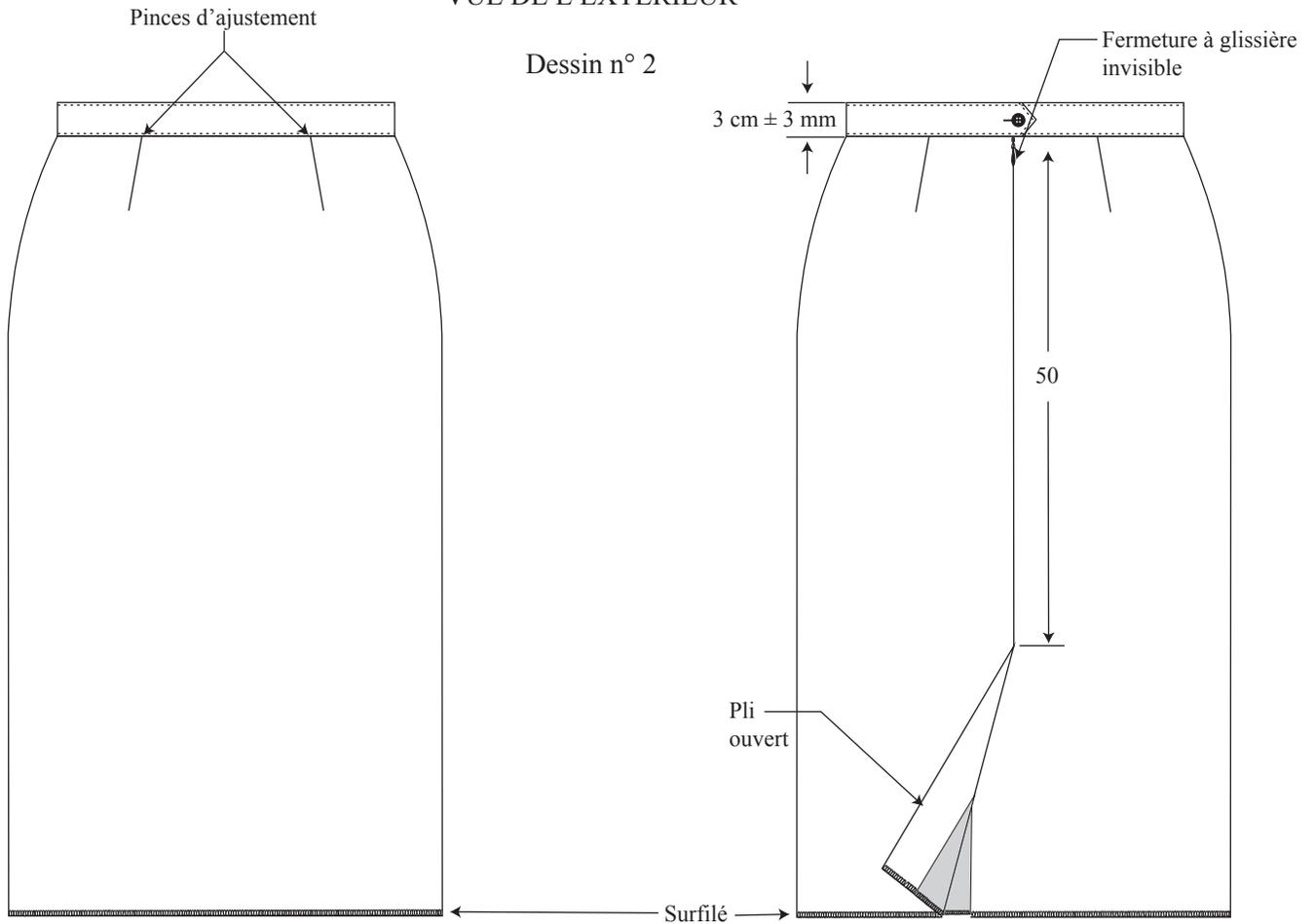
NON À L'ÉCHELLE

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.

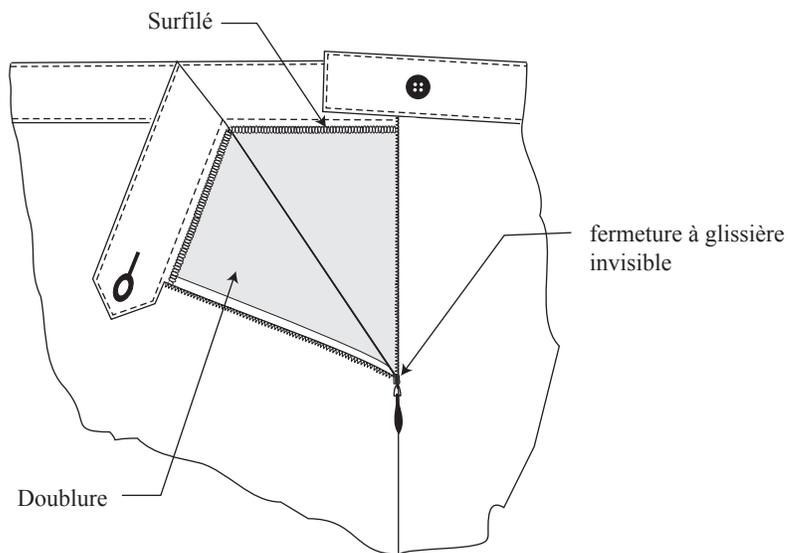
VUE DE L'EXTÉRIEUR

Dessin n° 2



Vue de devant extérieur

Vue de dos extérieur



Détails de l'ouverture de dos

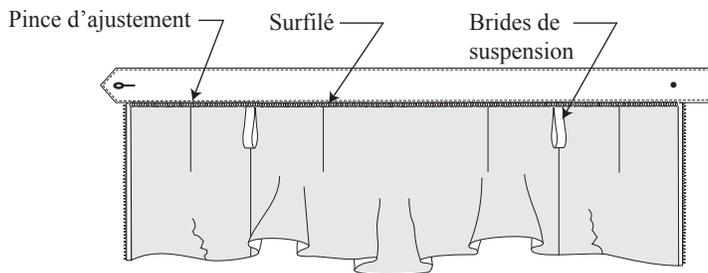
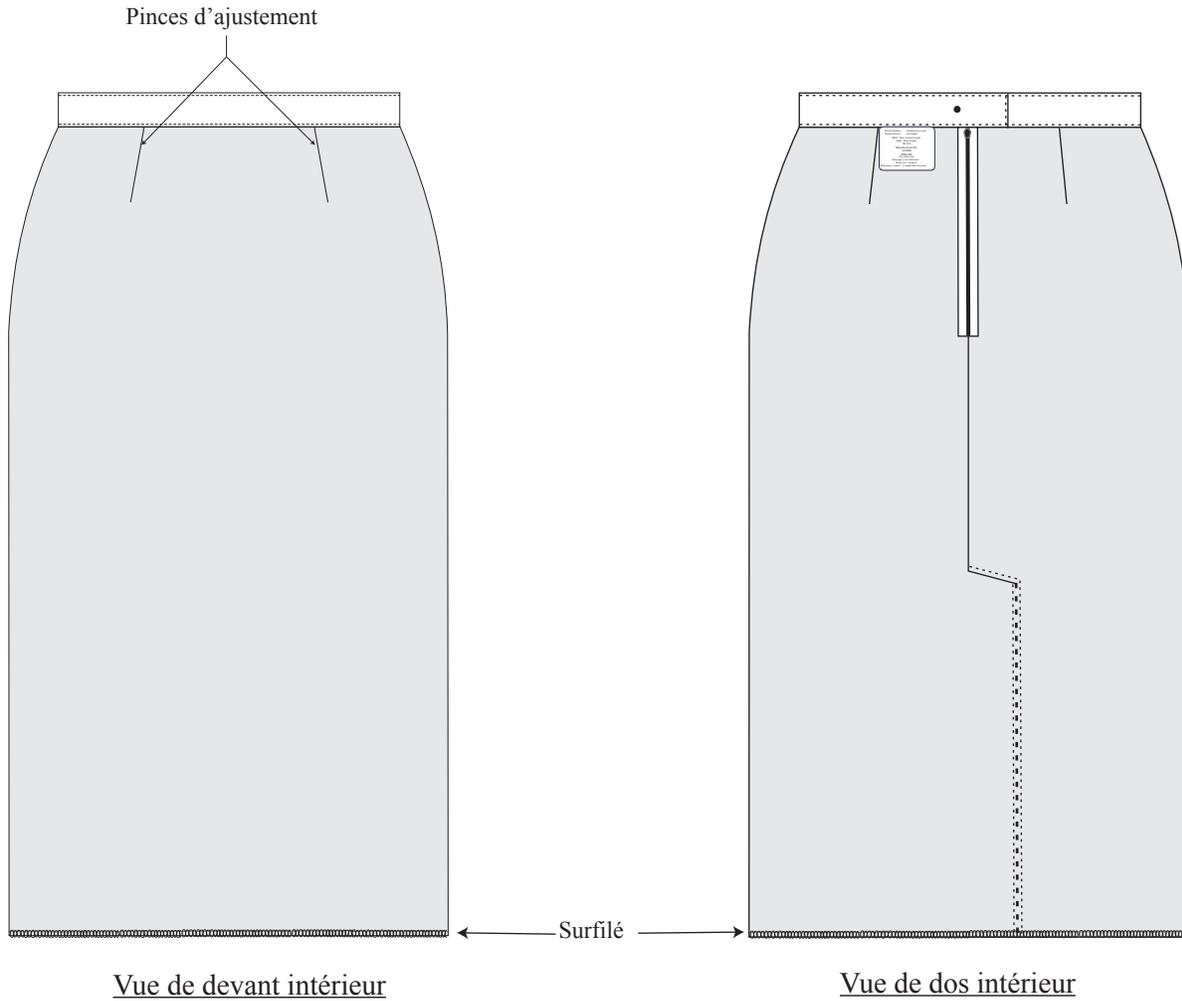
NON À L'ÉCHELLE

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres

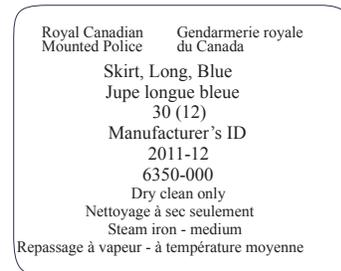
Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.

VUE DE L'INTÉRIEUR (DOUBLURE)

Dessin n° 3



Ceinture, vue de l'intérieur



Échantillon d'étiquette

NON À L'ÉCHELLE

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.